

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

(Du 17 février 2021)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Rapport en réponse au postulat de la commission des finances 15.114, du 4 février 2015, intitulé « Hôpital neuchâtelois (HNE) – subventions pour prestations d'intérêt général (PIG) »***La commission parlementaire Santé,*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Nater, présidente, Jean-Frédéric de Montmollin, vice-président, David Moratel, Tristan Robert, Josiane Jemmely, Karim Djebaili, Philippe Haeberli, Sandra Menoud, Jean Fehlbaum, Sébastien Marti, Julien Spacio, Brigitte Neuhaus, Philippe Weissbrodt, Daniel Ziegler et Christiane Barbey,

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil :***Commentaire de la commission****1. Travaux de la commission**

La commission Santé s'est réunie le 3 mai 2021 pour étudier le rapport 21.009, en présence M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé (DFS) et de M<sup>me</sup> Airelle Buff, cheffe de l'office des hôpitaux et des institutions psychiatriques du service de la santé publique (SCSP), qui ont présenté le rapport, et répondu de manière exhaustive aux questions des commissaires.

**2. Introduction et mise en contexte**

Le classement du postulat 15.114 – qui avait fait l'objet d'un premier rapport (17.030) présentant l'état d'avancement des travaux d'identification et de valorisation des prestations d'intérêt général (ci-après PIG) – avait été refusé par le Grand Conseil lors de la session du 5 décembre 2017.

En effet, le Grand Conseil, estimant que ce rapport n'apportait pas complètement les réponses attendues, n'a pas classé le postulat, et a demandé un second rapport complet sur la question. C'est l'objectif du présent rapport qui livre les résultats finaux souhaités.

**3. Examen du rapport**

Le rapport 21.009 présente des analyses complémentaires et scientifiquement bien plus étayées que celles du premier rapport. S'appuyant sur des principes directeurs clairement présentés, un travail rigoureux de recensement et de classification des prestations fournies par le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) a été effectué. Les conclusions majeures de ce travail sont les suivantes :

**Documentation exhaustive des PIG et autres contributions**

Pour l'année 2020, les presque 100% des contributions financières étatiques au RHNe sont documentées et chiffrées et s'articulent en trois types, à savoir :

- Les **PIG** identifiées correspondent à des prestations qui profitent aux patient-e-s ou permettent de répondre à un intérêt public, et sont financées comme telles. Elles correspondent à environ 89,6% du financement étatique.

Trois types de prestations concentrent une part importante des coûts. Il s'agit :

- des coûts liés à l'organisation sur plusieurs sites géographiques de l'hôpital ;
  - des coûts liés à l'exploitation de services d'urgences ;
  - des coûts liés à la formation universitaire et à la recherche.
- Les autres **contributions** versées à RHNe le sont en contrepartie d'aucune prestation destinée au public (par ex. recapitalisation de la caisse de pension *prévoyance.ne* et contribution à la charge liée à la loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD). Pour plus de transparence, elles sont identifiées et traitées séparément des PIG et correspondent à environ 9,7% du financement étatique.
  - Le **solde** du financement étatique, équivalant à un reliquat marginal (0,7%) de prestations RHNe non identifiées et non valorisées, est voué à disparaître au cours des prochains exercices.

### ***Enveloppe globale des PIG réduite***

Le financement versé par l'État au RHNe au titre de PIG et de contributions financières, qui se montait à 78,3 millions de francs en 2012 a diminué d'environ 35% pour atteindre 50,9 millions de francs en 2020. Durant cette période, il est notable que la part de ces financements dans le budget de l'établissement est passée de 23.5% à 13,5%.

## **4. Conclusion et perspectives**

En conclusion, le canton de Neuchâtel a fait preuve de travaux intensifs pour amener de la clarté au niveau de la définition et de l'identification des PIG, notamment, semble-t-il, en comparaison avec d'autres cantons. Ces résultats ne manqueront pas d'apporter de la sérénité aux débats futurs.

En effet, l'identification et la valorisation des PIG permettront de réaliser un choix informé au sujet du maintien de ces dernières et ainsi d'éclairer le débat politique le cas échéant.

Ce résultat est très satisfaisant et les membres de la commission remercient les personnes qui ont participé à ce travail au cours de périodes de réorganisations structurelles aussi bien de l'hôpital que du SCSP, ainsi que pendant la crise liée à la COVID-19. Selon les membres de la commission, ce travail a aussi permis au RHNe et au SCSP de réaliser un bond en avant en termes de comptabilité analytique.

Dans un cadre un peu plus large, ces outils participeront sans nul doute à procurer une sécurité et visibilité financières, tant pour les institutions que pour l'État qui peuvent ainsi prévoir et monitorer les montants alloués.

Même si ces établissements ne sont pas directement le sujet du postulat 15.114, la commission prend note qu'une démarche similaire est en cours depuis 2016 avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), et sera prochainement initiée avec Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD).

La commission note finalement que, conformément à la loi sur le RHNe, et comme mentionné dans le rapport examiné, le Conseil d'État devra informer le Grand Conseil du subventionnement des PIG dans son rapport quadriennal sur la planification sanitaire.

## **Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)**

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

## **Postulat dont le Conseil d'État propose le classement**

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat de la commission des finances 15.114, du 4 février 2015, Hôpital neuchâtelois (HNE) – subventions pour prestations d'intérêt général.

Neuchâtel, le 24 mai 2021

Au nom de la commission Santé :

*La présidente,*

F. NATER

*Le rapporteur,*

S. MARTI